

DÉLIBÉRATION N°CP 2021-395

DU 22 SEPTEMBRE 2021

3ÈME RAPPORT POUR 2021 : FONDS EUROPÉENS, AFFECTATIONS "ASSISTANCE TECHNIQUE"

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement ;

VU le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n° 1301/2013 du 17 décembre 2013 relatif au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;

VU le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n° 1304/2013 du 17 décembre 2013 relatif au Fonds Social Européen (FSE) ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et son article L1115.1 ;

VU la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération n° CR 35-14 du 25 septembre 2014 relative à l'autorité et à la mise en œuvre de la gestion des fonds européens FEDER, FSE et FEADER 2014-2020 ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

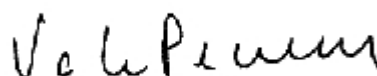
VU le rapport n° CP 2021-395 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de 540 000 € disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202-012 (102012) « Fonctionnement des services », action 10201213 « Assistance technique » du budget 2021, pour les dépenses directes liées à la mise en œuvre de la gestion des Fonds européens structurels et d'investissements (FESI).

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 22 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 22 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1121413-DE-1-1) et affichage ou notification le 22 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.